

TRANS Ille et Vilaine

Randonnée équestre au coeur du Pays de la Baie



21 au 26 mai 2018

Destination Mont St Michel

Au départ de Broualan, chevauchée sur les circuits de la Bretagne Romantique et du Pays de la Baie du Mont St Michel, traversée de la Baie.



Renseignements
et inscriptions sur
www.aaciv.com



ORGANISATION

La Trans, mode d'emploi

Tout ce qu'il faut savoir avant de s'inscrire

Une randonnée itinérante de 5 jours

Les itinéraires proposent des étapes plus ou moins longues, variant de 25 à 30 km par jour. Un véhicule d'intendance transporte vos bagages (maximum 2 par personnes). L'équipe d'intendance prépare la halte du soir en toute convivialité.

Des hébergements « tout confort »

Toutes les étapes se feront dans des structures d'hébergements collectifs !

... Où chacun participe

Chaque cavalier participe à l'organisation du campement et à la vie du groupe ! Sur la Trans, l'esprit d'entraide et de solidarité domine : chacun est invité à prendre un soin tout particulier à l'égard des cavaliers peu aguerris et des nouveaux venus, à participer à l'organisation des étapes....

Un secteur convoité

A la frontière de l'Ille-et-Vilaine et de la Manche, le Pays de la Baie du Mt St Michel, est une destination peu parcourue par les événementiels de l'association.



Pour des raisons de sécurité du groupe, la traversée de la Baie du Mt St Michel ne pourra pas se faire en journée seule ; une participation minimum de 3 jours sera nécessaire (arrivée dès le mercredi matin).

Inscriptions avant le 01 mai !

Comme les autres années, un délai à respecter ! Alors à vos bulletins d'inscriptions, ou si vous avez encore des hésitations, rendez-vous le 23/03 à la réunion préparatoire de la Trans.

L'inscription pourra être refusée sur certaines étapes où les places sont limitées. **Priorité aux inscriptions pour la semaine intégrale jusqu'au 15/4).**



LE PROGRAMME 2018

Pays de la Baie du Mont Saint Michel



Lundi 21 mai

Bocage et bois en Pays Gallo

Pour cette première journée de randonnée, nous vous emmenons découvrir les spécificités du bocage : prairies encloses de talus, clôtures et murs de pierres.

En pratique :

9h00 : accueil des cavaliers au Domaine ; stationnement des vans sur site.

Chevauchée sur une boucle de 20 km sur un parcours composé de 90 % de chemins.

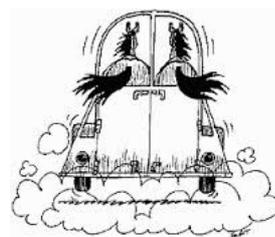
Pas de difficulté technique !

Hébergement au gîte de groupe « Le Domaine » à Broualan. Transfert des véhicules à Genets : convoi à 16h30

Pas d'accueil possible la veille sur le site.

Vos responsables d'étapes : Muriel, Alice et Gérard

En pratique



Accéder au lieu de départ

Axe Combourg Tréméheuc, Cuguen (D85).

Quelques adresses utiles pour arriver la veille

Centre équestre et camping Les Ormes à Epiniac

☎ 02 99 73 53 00

LE PROGRAMME 2018

Pays de la Baie du Mont Saint Michel



Mardi 22 mai Bocage et marais

En quittant Broualan, vous profiterez du calme et de la tranquillité des bocages. Vous longerez des rivières et marais et découvrirez des paysages avec des vues surprenantes.

En pratique :

Chevauchée sur un itinéraire de 28 km sur un parcours composé de 50-60 % de chemins. Pas de difficulté technique !

Hébergement au gîte de groupe « Les Crinières de la Baie » à St Broladre. Soirée animée « danse »

Vos responsables d'étapes : Catherine, Daniel et Marine

Mercredi 23 mai Digues, marais et paysages ostréicoles

Superbes vues sur le Mont St Michel et les polders : la chapelle Ste Anne qui veille sur la Baie, la digue de la Duchesse Anne et les marais, les parcs ostréicoles. L'équipe d'organisation vous réserve quelques surprises...

En pratique :

Chevauchée sur un circuit de 28 km ; étape agréable avec 80 % de chemins, belvédères et panoramas sur la Baie.

Hébergement au relais équestre « Les Crinières de la Baie » à St Broladre. Moment détente pour les cavaliers : étirements et assouplissements.

Vos responsables d'étapes : Corinne et Rozenn

Jeudi 24 mai Belvédères et balcon de la Baie

Randonnée au cœur du balcon granitique de St Broladre via les herbus où paissent les fameux moutons des prés-salés... Des curiosités touristiques incontournables telles que le télégraphe de Chappe, le village des 4 Salines...

En pratique :

Chevauchée sur un itinéraire de 23 km ; pas de difficulté technique.

Hébergement au gîte de groupe de Pontorson-Moidrey « La Tanière »

Vos responsables d'étapes : Pascal, Louis et Mickaël

Vendredi 25 mai Traversée de la Baie

Chevauchée sur une étape de 30 km encadrée par un guide pour la traversée de la Baie.

Depuis le gîte de Moidrey, vous rejoindrez le point de ralliement et vous vous préparerez à l'incontournable traversée de la Baie.

Hébergement à l'auberge de jeunesse de Genets et soirée de clôture.

Vos responsables d'étapes : Joël et Yves

Clôture de la Trans Ile-et-Vilaine le samedi en fin de matinée.





La Trans est une randonnée associative gérée par des bénévoles !

Départ de la randonnée

Cette année, le site d'accueil ne permet pas l'arrivée des cavaliers la veille du départ : rendez-vous donc lundi matin pour le grand jour !

Quelques adresses utiles pour arriver la veille détaillées page 3

Arrivée de la randonnée

L'AACIV vous facilite l'organisation pour les cavaliers qui font la semaine complète, un service de transfert vous permettra de récupérer votre véhicule stationné sur le lieu d'arrivée à Genets.

En dehors de cette organisation, l'AACIV ne proposera pas de transfert aux cavaliers.





gavotte

madison

Soirée de clôture le vendredi soir

L'auberge des Genêts bleus,
vous attend pour sa soirée dansante le vendredi 25 mai.

Etes vous aussi bons cavaliers de jour que de nuit ?

Après une journée au trot et au galop,

Préparez vos meilleurs pas !

Nous ne sommes pas a ch'val sur l'étiquette !!

Mais une tenue bleue serait idéale en habit de fête !

rock

polka

Catherine M

valse

tango

UNE JOURNEE-TYPE

24h sur la Trans Ile-et-Vilaine

Tous les matins, un petit-déjeuner copieux vous permettra de prendre des forces pour bien démarrer la journée.

Après avoir rangé vos affaires personnelles et les avoir remis au pied du camion d'intendance et participé à la remise en état du lieu de bivouac, pansé puis sellé votre cheval, c'est le départ pour la balade de la matinée.

Au gré des indications transmises par les responsables d'étape du jour, vous atteindrez le point de pique-nique suggéré par l'équipe d'intendance : possibilité d'attache des chevaux, sieste aux quatre vents... ; chaque cavalier est libre de s'y arrêter ou non !



Au départ de chaque journée, les responsables de l'étape du jour vous proposeront un briefing de la randonnée proposée et vous remettront une carte au 1/25 000^{ème}, accompagnée d'une feuille de route comportant les éventuelles difficultés du parcours ou les consignes spécifiques.

Les commerces de proximités et cafés avec attaches chevaux ne manqueront pas d'être mentionnés sur vos feuilles de routes.

Puis les groupes de cavaliers reprennent leur route pour cheminer à leur rythme jusqu'à l'étape du soir.

Les lignes de cordes sont installées dans des lieux tranquilles et sécurisés. Le couchage cavalier se fera toute la semaine en hébergement de groupe (prévoir son duvet et sa taie d'oreiller).

Chevaux dessellés et abreuvés, cavaliers rafraîchis eux aussi par une bonne douche et voilà que sonne déjà l'heure de l'apéro !

Les soirées se terminent souvent par de longues discussions amicales plus ou moins animées suivant l'état de fatigue des troupes.

Tous les chevaux seront à l'attache dès leur arrivée, **les paddocks individuels seront refusés (sauf organisation AACIV).**

Une ration est prévue pour chaque cheval : au choix en aliments concentrés ou orge aplatie (option à cocher dans le bulletin d'inscription) et foin.



Les chevaux sont nourris par leurs cavaliers, matin et soir ; le grand moment de la distribution, tant attendu par les chevaux, est orchestré par les responsables d'étapes.

N'oubliez pas que le cheval est sous la responsabilité de son propriétaire pendant toute la durée de la manifestation, qu'il soit monté ou laissé au repos.



REGLEMENT DE LA TRANS

Conditions de participation

Assurance et identification des chevaux

Lors de votre inscription, vous devrez compléter le bulletin par une copie de votre attestation d'assurance (responsabilité civile) ou licence ainsi qu'une copie de l'assurance de vos chevaux ou RCPE pour les licenciés (précisant les noms et n° SIRE des chevaux participants).

Même démarche pour le livret d'authentification SIRE de votre cheval avec vaccins et puçage. **Soyez à jour de vos vaccins, merci.**

Cette démarche n'exclut pas la vérification de vos papiers sur le terrain.

En cas de contrôle de gendarmerie, vous devez pouvoir présenter vos papiers lorsque vous le transportez ou quand vous le montez.

Préparation physique et équestre

Même si vous montez à cheval très régulièrement, une randonnée équestre marque une rupture dans votre rythme quotidien (et c'est le but !). Vous allez être en selle pendant 4 à 6 heures par jour en moyenne, pendant plusieurs jours.



Nous vous conseillons donc, un ou deux mois avant le départ, d'intensifier votre activité physique, de façon à partir en bonne forme.

Il en sera de même pour votre compagnon afin d'entamer sereinement ce périple de plusieurs jours.

Les responsables d'étapes et les coordinateurs de la Trans se réservent le droit de refuser le départ à un cavalier pour toute remarque émise sur l'état d'un cheval, qui compromettrait la poursuite en bonne condition de la randonnée.

« Qui veut voyager loin ménage sa monture »



Chaque participant doit posséder son propre matériel (harnachement adapté, sacoches pour la semaine ou à la journée...) afin d'être autonome et voyager confortablement.

Si vous ne pouvez pas ou ne voulez pas transporter vos bagages sur votre monture, vous devrez rassembler, tous les matins, vos affaires personnelles (**2 sacs moyen maximum, fermés et transportables**) et les déposer au pied du camion d'intendance pour chargement par les bénévoles.

Inutile de surcharger vos sacs ! Évitez les doublons...

Une pharmacie et un kit de maréchalerie de secours voyageront dans le camion d'intendance toute la semaine.



REGLEMENT DE LA TRANS

Quelques petits rappels

Tout participant à la Trans Ille-et-Vilaine s'engage à respecter le règlement intérieur de l'association, garant de la sécurité et du bien-être de tous.

Quelques extraits du règlement intérieur

Retrouvez le règlement dans son intégralité sur le site internet—www.aaciv.com, onglet présentation

Manifestations et activités

Les sorties à cheval de l'association ne sont pas encadrées par un professionnel diplômé. Les membres du conseil d'administration éventuellement présents, ainsi que les membres adhérents diplômés (BEES, ATE, GTE, BPJEPS ou tout autre diplôme d'état ou fédéral) ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'incident ou d'accident.

Sécurité

La licence fédérale FFE complétée de l'option RCPE ou toute autre assurance équivalente sont obligatoires pour tous les membres participant à cheval à toute manifestation AACIV.

Le port du casque adapté et conforme à la législation en vigueur est OBLIGATOIRE pour toutes les personnes mineures lors des rassemblements organisés. Il est vivement conseillé pour les personnes majeures. Cependant, si la personne majeure refuse de porter un casque lors des rassemblements, elle admet avoir été prévenue des risques qu'elle encourait en cas de chute et de l'intérêt de porter un casque pour son intégrité physique et renonce donc à poursuivre l'association en cas de problème qui aurait pu être évité par le port d'un casque.



L'association ne sera pas tenue responsable du comportement irrespectueux d'un membre adhérent, ni d'un éventuel accident dû à une inexpérience en matière d'équitation en extérieur.



Les Randonnées

Chaque membre de l'association s'engage à respecter un « esprit randonneur » c'est-à-dire :

o Respecter son cheval et ceux des autres randonneurs.

Chacun est bien évidemment juge de ses propres aptitudes comme de celles de sa monture. Néanmoins, nous devons tous nous rappeler que le cheval qui nous (sup)porte mérite un maximum d'attention... II appartient donc à chacun de nous de :

- gérer ses allures de manière intelligente, non seulement pour le plaisir du cavalier mais aussi en fonction de la condition de son cheval, de l'état des chemins, et des autres randonneurs équestres, pédestres, ou cyclistes qu'il peut rencontrer en chemin ;

- se présenter aux randonnées avec des chevaux en bon état, exempts de blessure, gonfle, boiterie etc et pour les chevaux ferrés, une ferrure en bon état ;

- ne prendre le trot ou le galop qu'après avoir demandé aux autres randonneurs si c'était possible et repasser au pas lorsque le chemin longe un pré occupé par des animaux (chevaux, vaches, etc) ;

- de signaler un cheval « qui tape » par un ruban rouge attaché sur la partie haute de la queue et un cheval entier par un ruban blanc ;

- respecter le groupe lors des randonnées de plusieurs jours : une personne peut être exclue du fait d'un comportement préjudiciable à la bonne entente du groupe, d'un comportement mettant en cause la sécurité du groupe.

Par exemple : non respect des consignes de sécurité édictées par l'organisateur, initiatives personnelles en cours de randonnée mettant en jeu sa propre sécurité ou celle du groupe, chevaux et cavaliers, attitude agressive, ivresse, etc ;



REGLEMENT DE LA TRANS

Bon à savoir

o Au cours des randonnées organisées par l'association, **chaque randonneur est autonome et responsable de son cheval**, il est libre de s'engager ou non sur un passage qu'il jugerait difficile ou inadapté à son cheval.



o Tout mineur participant à une randonnée de l'association devra être accompagné par une personne majeure partageant la randonnée à ses côtés.

o Lors des randonnées organisées par l'association, **aucun animal de compagnie** (ex : chien) **ne sera accepté** ; seuls les chiens tenus en laisse par un accompagnateur à pied seront tolérés et en dehors des lieux d'hébergement.

o Dans un souci de respect du cheval, les organisateurs d'une randonnée AACIV peuvent émettre un avis négatif pour le départ d'un cheval qui ne semblerait pas être en état d'effectuer dans de bonnes conditions la randonnée prévue. En cas de contestation du cavalier et/ou propriétaire dudit cheval, un vétérinaire pourrait être appelé au frais du cavalier ou un certificat vétérinaire attestant des capacités du cheval pourrait être prévu à l'avance et présenté aux organisateurs.

Pour des raisons de sécurité du groupe, la traversée de la Baie du Mt St Michel ne pourra pas se faire en journée seule ; une participation minimum de 3 jours sera nécessaire (arrivée dès le mercredi matin).



Une randonnée associative !

Pour vivre en groupe, chacun doit collaborer.

Pour que chacun s'épanouisse dans un groupe, **les tâches autant que les plaisirs doivent être partagés.**

Assumer une petite tâche quotidienne telle que dresser le couvert, desservir, préparer une salle, participer au ménage... devrait permettre aux responsables d'étape et aux bénévoles de mieux cohabiter dans le groupe. Un tableau de tâches sera à la disposition de tous à chaque étape.



SOIREE INSCRIPTION TRANS 2018

Pour répondre à toutes vos questions et vous aider à organiser votre Trans, **une soirée pré-trans est fixée le vendredi 23 mars 2018, à 20h30 à la Maison des Sports de Rennes.**

Vous pourrez remettre sur place votre bulletin d'inscription complet.

BULLETIN D'INSCRIPTION TRANS

A renvoyer impérativement avant le 01/05/2018

(Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du bulletin complet et du règlement par chèque)

Inscription semaine prioritaire jusqu'au 15/04

Renseignements inscription individuelle	Personne à contacter en cas d'accident Nom, Prénom : _____ Téléphone : _____ Allergies : _____ Végétarien : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Suivi sanitaire équadé Nom équadé : _____ N° SIRE : _____ Provenance : _____
Numéro d'adhérent / ____ / ____ / ____ / NOM / Prénom _____ Adresse _____ / / / / / / _____ Téléphone _____	

Par ma signature :

Signature obligatoire :

- Je déclare que mes accompagnateurs et moi-même avons une assurance RCPE pour nos chevaux.
- Je déclare que mes accompagnateurs et moi-même avons pris connaissance du règlement intérieur et des annexes et les acceptons.
- J'adhère à la charte éthique de l'AACIV, je respecte les consignes des organisateurs et l'organisation générale.
- J'autorise la publication de photos prises lors de la Trans Ille-et-Vilaine et sur lesquelles mes accompagnateurs ou moi-même serai(e) présent(s).
- Je dégage l'AACIV de toute responsabilité en cas d'accident.

- Je m'engage à ne pas me comporter comme un "yaca râleur" et à respecter le travail des Bénévoles grâce à qui cet événement a pu voir le jour.
- Les participants ont pris note du fait qu'en cas d'annulation de l'inscription avant le 10/05/2018, 50% du montant indiqué ci-dessus ne sera pas remboursé, et qu'après cette date, aucun remboursement ne sera fait.

Joindre à ce bulletin, une copie de votre RC cavalier ou Licence + copie de la RCPE ou assurance RC cheval (précisant le nom du cheval) + copie n° SIRE et nom cheval + Vaccins + Puçage

Mettre pour chaque journée le nombre de participants dans la case concernée	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	21 Mai	22 Mai	23 MAI	24MAI	25 MAI	26 MAI
	Prévoir duvet + taie d'oreiller					
Semaine complète comprenant : * journée de randonnée * repas du soir + petit déjeuner * hébergement * emplacement ligne de corde /paddock et alimentation cheval * transfert véhicule * forfait cartes couleur						
Forfait étape journalière						
Journée seule						
Repas supplémentaire (soir)						
Pique-nique (vendredi midi : formule sandwich, tartelette,boisson = 6.10€)						
Alimentation Cheval fournie jusqu'au samedi matin inclus, au choix : - Granulés - Orge aplatie	Cocher vos préférences :					
				<input type="checkbox"/>		
				<input type="checkbox"/>		

Forfait semaine (lundi au samedi matin, transferts compris)	= _____ x	330€	= _____ €
Forfait étape journalière	= _____ x	68 €	= _____ €
Nbre total de journée seule (journée de randonnée)	= _____ x	15 €	= _____ €
Nbre total de repas supplémentaire (soir)	= _____ x	15 €	= _____ €
Nbre pique-nique (vendredi midi)	= _____ x	6.1 €	= _____ €
Montant total du chèque de règlement ci-joint (établi à l'ordre de l'AACIV)		=	_____ €